COMMISSION DEPARTEMENTALE
DES COMPETITIONS MASCULINES SENIORS
PROCES VERBAL N. 25

REUNION restreinte du 20 mars 2025.

Présidence : M. Pierre LECORNU
Membres participants : Messieurs FOISSEAUX Joel, FONTAINE Dominique, LEBRUN Jean-Luc, MOGIS Michel

Membres excusés : LANGLOIS Stéphane, LEFEVRE Dominique.

§§§§

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **délai de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

§§§§

RAPPEL AUX CLUBS

Les Clubs sont informés que toutes les feuilles de match sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, les clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence du délégué à la police du terrain, licence manquante).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, **c'est le club recevant** qui doit envoyer la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs, qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District, via Footclubs et sera validée par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 du règlement des compétitions du DFSM.

Information pour les clubs

Homologation des rencontres : article 147
L'homologation des rencontres est prononcée par la Commission chargée de la gestion de la compétition. L'homologation d'une rencontre est de droit **le trentième jour à minuit** qui suit son déroulement si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.

§§§§

La Commission Départementale des Compétitions Masculines Seniors tient à rappeler :

- Qu'elle refusera toutes les demandes de report pour les rencontres de championnat Seniors et critérium Vétérans.
- Seul est autorisé d'avancer les rencontres
- Possibilité de jouer en semaine pour le critérium Vétérans avec l'accord de la commission.

§§§§

RECTIFICATIF PV N° 22
FORFAIT GENERAL
SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE B
Considérant le forfait général de l'équipe de l'US GRAMMONT 2 reçu par mail au DFSM le lundi 20 janvier 2025.
La Commission jugeant en 1er ressort :

- Déclare cette équipe forfait général dans le championnat SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE B.
  Il faut lire :
- **Déclare cette équipe forfait général dans le championnat SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE B.**

FORFAIT GENERAL

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE C
Considérant le forfait général de l'équipe de CAUDEBEC SAINT PIERRE FC 2 reçu par mail au DFSM le Vendredi 14 Mars 2025
La commission jugeant en 1er ressort :

- Déclare cette équipe forfait général dans le championnat Seniors Apres Midi Départemental 1 Poule C
- Attendu que ce forfait intervient avant les cinq dernières journées de la compétition pour les championnats à 14 auquel l'équipe participe, tous les buts pour et contre et les points acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.
- Place cette équipe à la dernière place de son championnat avec 0 point.
- Inflige une amende de 224€ (560€ -336€) au club de CAUDEBEC SAINT PIERRE FC pour forfait général en application de l'annexe financière du DFSM.

Courriel : district@dfsm.fff.fr
Téléphone : 02.76.52.81.72
Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Considérant le forfait général de l'équipe de ROUEN AC 2 reçu par mail au DFSM le Vendredi 14 Mars 2025
La commission jugeant en 1er ressort :

- Déclare cette équipe forfait général dans le championnat Seniors Apres Midi Départemental 3 Poule C
- Attendu que ce forfait intervient avant les cinq dernières journées de la compétition pour le championnat auquel l'équipe participe, tous les buts pour et contre et les points acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.
- Place cette équipe à la dernière place de son championnat avec 0 point.
- Inflige une amende de 336€ (560€ - 224€) au club de ROUEN AC pour forfait général en application de l'annexe financière du DFSM.

Considérant l'article 130 des règlements généraux de la L.F.N qui stipule :

- **Le forfait général d'une équipe seniors dans un championnat national, régional ou départemental entraine d'office le forfait général de toutes les équipes inférieures Seniors du club. Ce principe ne s'applique pas aux équipes de jeunes.**

La Commission après en avoir délibéré :

- Déclare l'équipe de ROUEN AC 3 forfait général dans le championnat Seniors Matin Départemental 2 Poule C
- Attendu que ce forfait intervient avant les cinq dernières journées de la compétition pour le championnat auquel l'équipe participe, tous les buts pour et contre et les points acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.
- Place cette équipe à la dernière place de son championnat avec 0 point.

DECISIONS

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Match N° 29216383 ASPTT ROUEN (1)/AS LONDAISE (1) du 09 Février 2025
Prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale des Règlements et Contentieux lors de sa réunion du 28 FEVRIER 2025, procès-verbal mis en ligne sur le site du DFSM LE 03 MARS 2025.
La commission après en avoir délibéré :

- donne match perdu par pénalité (0 pt) à l'équipe de l'AS LONDAISE (1) sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier l'équipe de l'ASPTT Rouen (1) sur le score de 3-0.

COUPE ROBERT BALLUET

Match N° 531119996 CS SERVICES MUNICIPAUX LE HAVRE 3 / SC FRILEUSE 3 du 16 Février 2025
Prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, lors de sa réunion du 28 Février 2025, procès-verbal mis en ligne sur le site du DFSM LE 03 Mars 2025.
La commission, après en avoir délibéré :

- Donne match perdu par pénalité à l'équipe CS SERVICES MUNICIPAUX LE HAVRE 3 sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier le SC FRILEUSE 3 sur le score de 3 buts à 0.
- dit l'équipe du SC FRILEUSE 3 qualifiée pour le prochain tour de la coupe Robert BALLUET.

Match N° 53120004 FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 4 / ROUEN AC **3** du 16 Février 2025
Prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, lors de sa réunion du 28 Février 2025, procès-verbal mis en ligne sur le site du DFSM LE 03 Mars 2025.

La commission :

- Donne match perdu par pénalité à l'équipe du ROUEN AC 3 sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier le FC ST ETIENNE DU ROUVRAY 4 sur le score de 3 buts à 0.
- Dit l'équipe du FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 4 qualifiée pour le prochain tour de la coupe Robert BALLUET.

CHAMPIONNAT SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n°28970235 US DOUDEVILLAISE 1 / CAUDEBEC SAINT PIERRE FC 2 du 09 Février 2025
Considérant le mail du DFSM, envoyé sur la boite mail officielle du club de CAUDEBEC SAINT PIERRE FC en date du 21 Février 2025 resté sans réponse à ce jour
La commission :

- Donne match perdu par pénalité à l'équipe de CAUDEBEC SAINT PIERRE FC 2 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point pour en faire bénéficier l'équipe de l'US DOUDEVILLAISE 1 sur le score de 3 buts à 0
- Inflige une amende de 168€ au club de CAUDEBEC SAINT PIERRE FC

CHAMPIONNAT SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE C

Match n° 29013776 US FORET DE ROUMARE 2 / US DOUDEVILLE 3
Forfait déclaré de l'US DOUDEVILLE 3
Considérant qu'il s'agit du 3éme forfait de l'équipe de l'US DOUDEVILLE 3
La commission jugeant en 1ere instance :

- Déclare cette équipe forfait général dans le championnat seniors après-midi départemental 4 poule C
- Place cette équipe à la dernière place de son championnat avec 0 point et soustrait tous les buts pour et contre et les points acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.
- Inflige une amende de 336 € au club de l'US DOUDEVILLE compte tenu des sommes déjà versées (112€ x 2) en application de l'annexe financière du DFSM.

RENCONTRES DU 02 MARS 2025

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE A

RAS

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match n°29144575 CANTELEU FC 1 / AL DEVILLE MAROMME 2
Absence de FMI, Dans l'attente d'informations complémentaires demandées par le DFSM, la rencontre est mise en instance d'homologation

Match n°28970133 US DE GRAMMONT 1 / ENT.MOTTEVILLE CROIX MARE 1
Droit d'évocation demandé par le club de l'ENT.MOTTEVILLE CROIX MARE 1 .Le dossier transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux est mis en instance d'homologation.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n°28970292 SC FRILEUSE 2 / CAUDEBEC SAINT PIERRE FC 2
Constatant l'absence sur le terrain du club de CAUDEBEC SAINT PIERRE FC 2, la Commission jugeant en 1ère instance:
• Donne match perdu par forfait au club de CAUDEBEC SAINT PIERRE FC 2 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier le club de SC FRILEUSE 2 sur le score de 3 buts à 0
• Inflige une amende de 168€ au club de CAUDEBEC SAINT PIERRE FC

SENIORS APRES- MIDI DEPARTEMENTALE 2 POULE A

Match n°28970444 FC VENTOIS 1 / FC PETIT CAUX 2

Réserves d'avant match confirmées de FC VENTOIS 1 .Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

SENIORS APRES- MIDI DEPARTEMENTALE 2 POULE C

Match n° 29216387 ROUEN SAPIN FC 2 / AS LONDAISE 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence arbitre assistant. Une amende de 15€ est infligée à l'AS LONDAISE

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match 29212967 FC LIMESY 1 / PLATEAU QUIMCAMPOIX FC 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence arbitre assistant. Une amende de 15€ est infligée au FC LIMESY

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE E

Match 28971473 AS RAMPONNEAU FECAMP 1 / FC GRUCHET LE VALASSE 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence arbitre assistant. Une amende de 15€ est infligée au club de FC GRUCHET LE VALASSE

Match 28971474 AC ST ROMAIN DE COLBOSC 2 / VATTEVILLE LA BROTONNE 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence arbitre assistant. Une amende de 15€ est infligée au club AC ST ROMAIN COLBOSC

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE A

R A S

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Match N° 29013042 YERVILLE FC 2 / MONT SAINT AIGNAN FC 3

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de dirigeant banc de touche, une amende de 15 € est infligée au club de MONT SAINT AIGNAN FC.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Match N° 29013187 AS BUCHY 2 / REUNIONNAIS FC 1

Une amende de 5€ est infligée au club de l'AS BUCHY pour licence manquante (Arbitre Assistant 1)

Match N° 29013188 AS5V 1 / ST AUBIN FC 2

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de dirigeant banc de touche. Une amende de 15 € est infligée au club de l'AS5V.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE D

Match N° 29013277 FC ROLLEVILLAIS 2 / US ST THOMAS 1

Une amende de 5€ est infligée au club du FC ROLLEVILLAIS 2 pour licence manquante (Arbitre Assistant)

Une amende de 5€ est infligée au club de l' US ST THOMAS 1 pour licence manquante (Arbitre Assistant)

MATCH N° 29013278 ESP FOOTBALL 1 / HAVRE CAUCRIAUVILLE S 5

Reserve d'avant match de l'ESP FOOTBALL 1 confirmée .Le dossier, transmis à la commissions Départementale des Règlement et contentieux, est placé en instance d'homologation.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE A

Match n° 29013535 AS VALLE DU DUN 1/ AS LA TREPORTAISE 3
Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15 € est infligée au club de l'AS VALLEE DU DUN.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE B

Match n° 29013771 A.S. COTE D'ALBATRE 1 / STADE DE GRAND QUEVILLY 4
Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de dirigeant banc de touche, une amende de 15 € est infligée au club de STADE DE GRAND QUEVILLY

Match n° 29013767 AS SAINT PIERRE DE VARENGEVILLE 2 / AS GRAINVILLE YMAUVILLE 1
Forfait déclaré du club de l'AS GRAINVILLE YMAUVILLE 1
La commission jugeant en 1ére instance :
Donne match perdu par forfait au club de l'AS GRAINVILLE YMAUVILLE sur le score de 0 but à 3 buts avec 0 point, pour en faire bénéficier le club de l'AS SAINT PIERRE DE VARENGEVILLE 2 sur le score de 3 buts à 0
Inflige une amende de 112 € au club de l'AS GRAINVILLE YMAUVILLE

Match n° 29013768 O. PAVILLY 3 / US DOUDEVILLE 3
Forfait déclaré du club de l'US DOUDEVILLE 3
La commission jugeant en 1ére instance :
Donne match perdu par forfait au club de l'US DOUDEVILLE 3 sur le score de 0 but à 3 buts avec 0 point, pour en faire bénéficier le club de l'O.PAVILLY 3 sur le score de 3 buts à 0
Inflige une amende de 112 € au club de l'US DOUDEVILLE.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE C

RAS

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE D

Match n° 29014228 TANCARVILLE 1 / US ST MARTIN DU MANOIR 1
Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15 € est infligée au club de TANCARVILLE AC

Match n° 29014231 ROGERVILLE FC 1 / ASL RAMPONNEAU FECAMP 2.
Non utilisation de la FMI, une amende de 30 € est infligée au club de ROGERVILLE FC

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match N°53261637 US VATTEVILLE BROTONNE 3 / FC DU NORD OUEST 3
Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée au club de FC DU NORD OUEST

Match N°53261636 US HERICOURT 1 / FC LE TRAIT DUCLAIR 3
Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée au club de l'US HERICOURT
Une amende de 5€ est infligée au club de l'US HERICOURT pour une licence manquante (Licence Délégué).

Match N°53261638 ES INTER SAINT ANTOINE 2 / US DE BOLBEC 3
Pour cause d'arrêté municipal partiel, la rencontre est reportée au 20 Avril 2025

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match n°29017387 FC BOOS 2 / FC SAI NT ETIENNE DU ROUVRAY 4

Une amende de 5€ est infligée au club de FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY pour une licence manquante (Licence Arbitre Assistant).

Match n°29017385 AS LONDAISE 2 / CANTELEU FC 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée au club de CANTELEU FC

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE C

RAS

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match 29022155 US ST MARTIN OSMONVILLE 2 /FC OFFRANVILLAIS 4

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche une amende de 15€ est infligée à US SAINT MARTIN OSMONVILLE.

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée absence, de délégué à la police du terrain, une amende de 15€ est infligée à US ST MARTIN OSMONVILLE

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Match N° 29023290 A. ROUENNAISE DE FOOT 2 / ASL SIERVILLAISE 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de déléguée à la police du terrain, une amende de 15 € est infligée au club de l'A ROUENNAISE DE FOOT.

Match N° 29023291 REUNIONNAIS FC 2 / ROUEN AC 3

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de déléguée à la police du terrain, une amende de 15 € est infligée au club de REUNIONNAIS FC.

Match N° 29023292 AS LA BOUILLE MOULINEAUX 1 / A. PERSONNEL HOSPITALIER DU ROUVRAY 1

Une amende de 5€ est infligée au club de l'AS LA BOUILLE MOULINEAUX pour licence manquante (Arbitre Centrale)

Match N° 29023289 ASPTT ROUEN 3 /AS SAINT MARTIN DU VIVIER OM 1

Réserve d'avant match non confirmée par l'ASPTT ROUEN 3

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match N° 29023739 ESPC ST GILLES ETAINHUS 2 / CS GRAVENCHON 3

La rencontre est reportée à une date ultérieure.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE E

Match N° 29023971 U. FONTAINAISE 2 / MANEGLISE FC 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15 € est infligée au club de l'U FONTAINAISE.

Une amende de 5€ est infligée au club de l'U FONTAINAISE pour licence manquante (Arbitre Assistant 1)

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match N° 29024135 FC TOTES 3 / FC BARENTINOIS 4

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au FC TOTES.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE B
Match N° 29024282 O. DARNETAL 3 US HERICOURT 2
Réserve d'avant match de l'O. DARNETAL 3 non confirmée.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE C
Match N° 29024412 AS5V 2 / FRIENDS UNITED FC 1
Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'AS5V.

Match N° 29024414 FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 5 / US SAINT JACQUES SUR DARNETAL 2
Reserve d'avant match de l'US ST JACQUES SUR DARNETAL 2 non confirmée.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE D
Match N° 29024518 AS SAINT JEAN DE LA NEUVILLE 1 / US YEBLERONNAISE 2
Une amende de 30€ est infligée à l'AS SAINT JEAN DE LA NEUVILLE pour FMI non utilisée.
Une amende de 10€ est infligée à l'AS SAINT JEAN DE LA NEUVILLE pour deux licences manquantes (arbitre assistant et délégué)
Une amende de 5€ est infligée à l'US YEBLERONNAISE pour une licence manquante (arbitre assistant)

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE E
Match N° 29024636 HARFLEUR FC 1 / ENT FC YPORT – JSSL 1
Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à HARFLEUR FC.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE A
R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE B
R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE C
Match n° 29263629 ENT FC - VM FC VILLAGE 41 / AS BUCHY 41.
Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'ENT FC- VM FCVILLAGE.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE D
R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE E
Match n° 29006014ROUEN SAPINS FC42 / FUSC BOIS GUILLAUME 42.
Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au ROUEN SAPINS FC.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE F
Match n° 29006535FC BARENTINOIS 42 / ENT ASN-ASP 41.
Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au FC BARENTINOIS.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE G
R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE H
R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE I
R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE J
Match n° 29010250SAFRAN NORMANDIE SPORTS 41 / FC BREAUTE BRETTEVILLE 41.
En raison d'un arrêté municipal sur le terrain de SAFRAN NORMANDIE SPORTS, la rencontre est reportée au 06 AVRIL 2025.

Match n° 29010253 GAINNEVILLE AC 41 / OH TREFILERIE NEIGES 41.
Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à GAINNEVILLE AC.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE K
R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE L
Match n° 29143281 TRAIT D'UNION 41 / OLYMPIA'CAUX 41.
Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au TRAIT D'UNION.

Match n° 29143283 SOLIDARITE S GOURNAY 41 / ESM GONFREVILLE 41.
Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à SOLIDARITE S GOURNAY.

RENCONTRES DU 09 MARS 2025

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE A
RAS

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE B
RAS

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE C
RAS

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTALE 2 POULE C
Match 29216394 GR QUEVILLY FC 3/AJ CAULLE BOSC HARD 1
Réserves d'avant match confirmées de AJ CAULLE BOSC HARD 1 .Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux est placé en instance d'homologation.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTALE 2 POULE D
Match n° 28971008 FC BONSECOURS ST LEGER 1/FC LE TRAIT DUCLAIR 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant de banc de touche. Une amende de 15€ est infligée au club de FC LE TRAIT DUCLAIR.

Match 28971010 PLATEAU QUIMCAMPOIX FC 2/ROUEN AC 1
Réserves d'avant match confirmées de PLATEAU QUIMCAMPOIX FC 2.le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et contentieux, est placé en instance d'homologation.

Match 29212968 FC LIMESY 1/FUSC BOISGUILLAUME 2
Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence licence arbitre assistant. Une amende de 15€ est infligée au club de FC LIMESY 1.

SENIORS APRES- MIDI DEPARTEMENTALE 2 POULE E
Match 28971482 US BACQUEVILLE ST PIERRE 2 / AC ST ROMAIN DE COLBOSC 2
Réserves d'avant match confirmées de US BACQUEVILLE ST PIERRE 2.Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTALE 2 POULE F
Match 29268992 GAINNEVILLE AC 1 / OLYMPIA CAUX 2
Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence licence arbitre assistant. Une amende de 15€ est infligée au club de GAINNEVILLE AC

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE A
Match N° 29012835 US NORMANDE 76 2 / US SAINT MARTIN OSMONVILLE 1
Reserve d'avant match de l'US ST MARTIN OSMONVILLE 1 non confirmée.

Match N° 29012832 O. BELMESNIL 1 / RC ETALONDES 1
Constatant l'absence sur le terrain du club de RC ETALONDES 1 au coup d'envoi.
La Commission, après en avoir délibéré :

- Donne match perdu par forfait au RC ETALONDES 1 (0 point) sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'O.BELMESNIL 1 sut le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168€ à RC ETALONDES.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE B
Match N° 29013049 US DOUDEVILLAISE 2 / ASC JIYAN KURDISTAN 2
Réserve d'avant match de l'US DOUDEVILLAISE 2, non confirmées.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE C
Match N° 29013194 SC PETIT COURONNE 1 / AS GOURNAY FOOTBALL 2
Réserve d'avant match du SC PETIT COURONNE 1 non confirmée.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE D
Match N° 29013281 AS STE ADRESSE BUT 2 / HAVRE CAUCRIAUVILLE S 5
Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15 €est infligée à l'AS STE ADRESSE BUT

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE A
Match N°53261641 FC LE TRAIT DUCLAIR / FC BARENTINOIS 3
Une amende de 5€ est infligée au club de FC LE TRAIT DUCLAIR pour une licence manquante (Licence Délégué).

Match N°53261644 US DE BOLBEC 3 / ENT.VIENNE SAANE LONGUEIL 3
Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée au club de l'ENT.VIENNE SAANE LONGUEIL

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match n°29017393 FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 4 / ISNEAUVILLE FC 2
Une amende de 5€ est infligée au club de FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY pour une licence manquante (Licence Arbitre Assistant).

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n°29017597 US SAINT THOMAS 2 / SC OCTEVILLE SUR MER 3
Une amende de 5€ est infligée au club de l'US SAINT THOMAS pour une licence manquante (Licence Arbitre et banc de touche même personne).

Match n°29017596 ROGERVILLE FC 2 / LE HAVRE FC 2012 3
Une amende de 5€ est infligée au club de LE HAVRE FC 2012 pour une licence manquante (Licence Arbitre Assistant).
Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée au club de LE HAVRE FC 2012

Match n°29017600 GRPT SAINT AUBIN VIGOR 2 / US EPOUVILLE 3
Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au club de GRPT SAINT AUBIN VIGOR

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match N° 29022156 US ST MARTIN OSMONVILLE 2 / AS DAVIGEL DIEPPE 1
Pour cause d'arrêté municipal, la rencontre est reportée le 20 avril 2025.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Match N° 29023296 SC PETIT COURONNE 2 / REUNIONNAIS FC 2
Une amende de 5€ est infligée au club du SC PETIT COURONNE pour licence manquante (Arbitre Assistant 1)
Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15 €est infligée au club de REUNIONNAIS FC.

Match N° 29023298 A. PERSONNEL HOSPITALIER DU ROUVRAY 2 / ASL SIERVILLAISE 1
Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de déléguée à la police du terrain, une amende de 15 € est infligée au club de l' A. PERSONNEL HOSPITALIER DU ROUVRAY

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match N° 29023745 ASC TOUSSAINT 1 / JS NOINTOTAISE 1
Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15 €est infligée au club de JS NOINTOTAISE.
Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de déléguée à la police du terrain, une amende de 15 € est infligée au club de l'ASC TOUSSAINT.

Match N° 29023746 AS DE LA CERLANGUE 1 / AS DE LA FRENAYE 1
Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de déléguée à la police du terrain, une amende de 15 € est infligée au club de l'AS DE LA CERLANGUE.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE E

Match N° 29023979 FC BREAUTE BRETTEVILLE 3 / F LIBRE AS DU HAVRE 1
Une amende de 5€ est infligée au club de FC BREAUTE BRETTEVILLE pour une licence manquante (Arbitre central)

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE A

MATCH N° 29024138 FC SOMMERY 1 / FC VENTOIS 2
Forfait non déclaré du FC VENTOIS 2
La Commission, après en avoir délibéré :

- Donne match perdu par forfait au FC VENTOIS 2 (0 point) sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le FC SOMMERY 1 sut le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168€ au FC VENTOIS.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE B

R A S

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE C

R A S

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE D

Match N° 29024524 US ST MACLOU BRIERE 1 / AS ST JEAN NEUVILLE 1
Une amende de 5€ est infligée à l'US ST MACLOU BRIERE pour une licence manquante (délégué à la police du terrain)

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE E

Match N° 29024638 FC EPREVILLE 1 / AS GRAINVILLE YMAUVILLE 2
Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende 15€ est infligée à au FC EPREVIILE.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE A

Match n° 29422729 SAINT AUBIN FC 41 / CAUDEBEC SAINT PIERRE FC 41.
Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à SAINT AUBIN FC.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE B

Match n° 29263420MAURICE.HOUPP.MALAUN 41 / A ROUENNAISE DE FOOT 41.
Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à MAURICE.HOUPP.MALAUN.

Match n° 29263422 FC ROUEN 1899 41 / AS MADRILLET CHAT BL 41.
Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au FC ROUEN 1899.

Match n° 29263424O DARNETAL41 / AS LA BOUILLE MOULINEAUX 41.
La rencontre a été reportée au 23 mars 2025.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE C

Match n° 29263631 A J CAULLE BOSC LE HARD 41 / ENT SOMMERY VARENNE 41.
Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'A J CAULLE BOSC LE HARD.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE D

R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE E
R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE F
R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE G
R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE H
R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE I
R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE J
Match n° 29010258 ROGERVILLE FC 41 / FC BREAUTE BRETTEVILLE 41.
La rencontre a été reportée au 16 mars 2025.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE K
Match n° 29142933 GRPT St AUBIN VIGOR 41 / MANEGLISE FC 41.
En raison d'un arrêté municipal sur le terrain du GRPT St AUBIN VIGOR, la rencontre est reportée au 6 Avril 2025.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE L
Match n° 29143287 AS ANGERVILLE ORCHER 41/ SOLIDARITE S GOURNAY 41
Match arrêté à la 45ème minute de jeu, cause blessure. La rencontre a été reportée à une date ultérieure.

Match n° 29143288 AS FL-CSE TOTAL 41/ LE HAVRE S'PORT FOOT 41
Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'AS FL-CSE TOTAL.

COUPE CAILLOT

1/16éme de finale
Les rencontres CAUX FC 2 / ASC JIYAN KURDISTAN 2 et AS STE ADRESSE BUT 2/ AS VALLEE DU DUN 1 ont été jouées le 16 mars 2025.

1/8 éme de finale
Match n° 30108756 AS STE ADRESSE 2 / AS VALLEE DU DUN 1
Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche.
Une amende de 15 € est infligée au club de VALLEE DU DUN

Les clubs de **CAUX FC et AS STE ADRESSE BUT** sont qualifiés pour les 1/4 de finale.

TIRAGE DES COUPES du DFSM

Courriel : district@dfsm.fff.fr
Téléphone : 02.76.52.81.72
Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

COUPE Jean MERAULT

CANY FC 2
US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE 2
AS LE TREPORTAISE 1
O. DARNETAL 2
GRPT ST AUBIN ST VIGOR 1
RC PORT DU HAVRE 1
ES INTERCOMMUNAL ST ANTOINE 1
EU FC 2
US BACQUEVILLE PIERREVILLE 1
US DE BOLBEC 2
SOLIDARITE S GOURNAY 1
US DE GRAMMONT 1
YERVILLE FC 1
CAUX FC 1
US LILLEBONNAISE 2
AS ST PIERRE DE VARENGEVILLE 1

ASC JIYAN KURDISTAN 1
FC ST JULIEN PETIT QUEVILLY 2
FC BARENTINOIS 2
FC ST ETIENNE DU ROUVRAY 2
AC BRAY EST FORGES 1
SC OCTEVILLE SUR MER 2
STADE VALERIQUAIS 1
OH TREFILERIE NEIGES 2
CA LONGUEVILLAIS 1
F LA BOUCLE DE SEINE1
FC DU NORD OUEST 1
FC DIEPPE 3
CANTELEU FC 1
FC NEUFCHATEL EN BRAY 2
E.MOTTEVILLE CROIX MARE 1
ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP 2

COUPE André CAILLOT

AS5V 1
LE HAVRE S'PORT FOOT 1
ST AUBIN FC 2
AS STE ADRESSE BUT 2

ESP FOOTBALL 1
AS GOURNAY FOOTBALL 2
CAUX FC 2
SC PETIT COURONNE 1

COUPE Robert BALLUET

SC FRILEUSE 3
AS OUVILLAISE 1
LE HAVRE FC 2012 3
A ROUENNAISE DE FOOT 1
SC OCTEVILLE SUR MER 3
FC HATTENVILLE COEUR1
O. DARNETAL 3
OH TREFILERIE NEIGES 3

AS BEUZEVILLETTE 1
FC ROLLEVILLAIS 1
US HERICOURT 1
FC OFFRANVILLE 4
US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE 3
FC YPORT 1
REUNIONNAIS FC 2
FC ST ETIENNE DU ROUVRAY 4

COUPE VETERAN André STRAPPE

AL DEVILLE MAROMME 11
CMS OISSEL 11
AS DE MONTIVILLIERS 11
AC ST ROMAIN DE COLBOSC 11

RC PORT DU HAVRE 11
FC ST JULIEN PT QUEVILLY 11
CAUDEBEC ST PIERRE FOOT 11
YVETOT AC 11

Le Président
P.LECORNU

le secrétaire
M.MOGIS

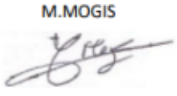

Courriel : district@dfsm.fff.fr
Téléphone : 02.76.52.81.72
Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot